

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/09/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 186

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

CULTURE

APPEL A PROJET « MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE »

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Médiathèque municipale Ernest Cœurderoy souhaite répondre à l'Appel à projet de la Médiathèque Départementale de l'Yonne pour l'organisation du « Mois du film Documentaire » en partenariat avec le Cinéma-théâtre le Cyclope ;
- Considérant l'intérêt pour l'attractivité culturelle de la Ville de Tonnerre, de répondre à cet appel à projet ;
- Considérant que le choix du service culturel de la Ville s'est porté sur la projection du film « La Disparition des Lucioles » le 25/11/2024 à 19h00 au Cinéma-théâtre le Cyclope ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge des finances du 13/09/24 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'appel à projets « Mois du film Documentaire », aux conditions suivantes :
 - o Prise en charge éventuelle des frais de déplacements, d'hébergement et de repas des intervenants ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à la mise en place de l'appel à projet.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Page 1 sur 1